



Ville de
Kingersheim

20/2019

**Arrêté portant mise à jour
du Plan Local d'Urbanisme**

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 29 janvier 2019

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 153-18;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Kingersheim, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2016, modifié le 28 juin 2017 et modifié par procédure simplifiée n°1 le 25 juin 2018
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019 portant création d'un secteur d'information sur les sols situé rue de Guebwiller/rue de Cherbourg référencé sous le numéro **68SIS06887**
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019 portant création d'un secteur d'information sur les sols situé rue des Faisans/rue des Perdrix référencé sous le numéro **68SIS06885**

ARRETE

Article 1 - Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Kingersheim est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, les Secteurs d'Information sur les Sols référencés 68SIS06887 et 68SIS06885 sont annexés au présent arrêté.

Article 2 – La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Kingersheim.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché pendant 1 mois à la mairie de Kingersheim aux lieux et places habituels.

Article 4 - Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin



Le Maire

Jo Spiegel